



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
06 avril 2023

**Séance du 11/04/2023**

Membres en  
exercice :  
10

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril, à 18 heures 00, le conseil municipal de  
**MALLEFOUGASSE AUGES**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
9

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI,  
Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL, Marie  
MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :  
9

**Représentés** :

**Excusés** : Dominique ARCIDIACONO

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Dominique PIGANEAU

### Délibération n°D\_2023\_016

#### **Demande de subvention 2023 Région PACA au titre de la nouvelle politique régionale d'aide aux communes : acquisition de structures ludiques pour l'aire de jeux**

Monsieur le maire informe le Conseil municipal du projet d'aménagement de l'aire  
de jeux avec l'acquisition de structures ludiques et sportives à destination des  
enfants et des adultes.

Dans le cadre de la nouvelle politique régionale d'aide aux communes, la Région  
propose aux communes un dispositif d'accompagnement de leurs projets  
d'aménagement et de développement local.

Ce dispositif s'adresse à toutes les communes du territoire régional. Les communes  
de moins de 1500 habitants peuvent bénéficier d'un dossier supplémentaire dans le  
cadre de ce dispositif.

S'agissant de soutenir des opérations d'investissement prioritaires et indispensables  
au maintien et au renforcement de la dynamique des communes concernées,  
Monsieur le maire propose au Conseil municipal de solliciter cette aide auprès de la  
Région.

Le coût estimatif de ces acquisitions s'élève à **24 082.69 € HT**.

- 1 jeu de grimpe filet araignée géant Eiffel	20 843.69 €
- 2 jeux aire de fitness	3 239.00 €

Monsieur le maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal de déposer en ligne  
sur le guichet unique dédié cette demande de subvention suivant le plan de  
financement suivant :

\* Région (70% - plafond 15 000€ soit 62.28%)

15 000.00 €



* Autofinancement (37.72%)	9 082.69 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 082.69 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :  
- **VALIDE** le projet d'aménagement de l'aire de jeux avec l'acquisition de structures ludiques et sportives à destination des enfants et des adultes

- **VALIDE** le plan de financement suivant :

* Région (70% - plafond 15 000€ soit 62.28%)	15 000.00 €
* Autofinancement (37.72%)	9 082.69 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 082.69 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le maire à déposer en ligne sur le guichet unique dédié cette demande de subvention

- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget principal 2023

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA

Pour le Maire,  
et par délégation,  
l'Adjoint



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Publication / Affichage le..... 13 AVR. 2023**

RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 004-210401097-20230411-D_2023_016-DE